

20 juillet 2016

Code du Développement territorial (CoDT) - Partie réglementaire

Dernière modification : [09 mai 2019 Arrêté du Gouvernement wallon modifiant la partie réglementaire du Code du Développement territorial](#)

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit:

Pour des raisons éditoriales, la partie décrétole du Code est publiée dans un document distinct, mais est également disponible en version coordonnée dans le PDF ci-dessous.

Pour des raisons techniques, la version coordonnée à partir du 1er septembre 2019 n'est disponible qu'en pdf :

[CoDT.pdf](#)

Comme ce texte n'est disponible qu'en pdf, l'onglet "Structure" n'est pas disponible. Afin de rechercher plus facilement un article précis dans le pdf, il est possible d'utiliser la fonction "Ctrl + F" dans celui-ci.

Namur, le 20 juillet 2016.

[Annexe 1](#)

[Ressorts de compétence d'un fonctionnaire délégué](#)

[Annexe 2](#)

[Appel à candidature](#)

[ANNEXE 3 CODT.pdf](#)

Modifiée par l'AGW du 09/05/2019, article 36

[ANNEXES 4 a 21.pdf](#)

Modifiées par l'AGW du 09/05/2019, article 36

[Annexe 22](#)

[Acte établissant l'existence d'une déclaration d'intention d'aliéner réalisée avant la réception d'un acte authentique](#)

[Annexe 23](#)

[Procès-verbal de constat d'infraction urbanistique](#)

[Annexe 24](#)

[Confirmation d'ordre verbal](#)

[Annexe 25](#)

[Avis d'annonce de projet](#)

[Annexe 26](#)
[Avis d'enquête publique \(Urbanisme\)](#)

[Annexe 27](#)
[Avis d'enquête publique \(Aménagement du territoire\)](#)

[ANNEXE 28.pdf](#)

Ajoutée par l'AGW du 09/05/2019, article 36